



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 080-218003580-20241015-DEL1510202480-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

N° 2024 - 80

L'an deux mil vingt quatre, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole

### Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

### Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation

07/10/2024

Date d'affichage

24/10/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

### OBJET : Garderie du Soir école Achille Baillet : Changement d'horaire

En raison des nouveaux horaires des études dirigées de l'école Lucien Martel, Monsieur Tétier, adjoint au Maire en charge des écoles, propose d'harmoniser les horaires de la garderie du soir de l'école Achille Baillet afin que les familles puissent s'organiser au mieux dans leurs déplacements entre les deux écoles.

De ce fait, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que ce service de garderie du soir soit prolongé d'une demi-heure à compter de la rentrée Automne 2024.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la proposition d'une offre de service du soir de 16h00 à 18h pour l'école Achille Baillet, à compter de la rentrée Automne 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire et à ouvrir les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

